

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 13644
Numéro SIREN : 498 739 879
Nom ou dénomination : METEOJOB

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 76839

METEOJOB SAS

Société par actions simplifiée au capital de 3.426.526 euros

14, rue Gaillon

75002 Paris

498 739 879 R.C.S. Paris

APPORTS DE 58.392 PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ TALENTRY GMBH

**PAR LES SOCIÉTÉS MB VENTURES UG, CH VENTURES UG, NOMINACHER
VENTURES GMBH, AR VENTURES GMBH, MACAJA GMBH, PICUS CAPITAL GMBH,
GFC GLOBAL FOUNDERS CAPITAL GMBH, ROCKET INTERNET CAPITAL
PARTNERS SCS, ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS (EURO), NAUTA TECH
INVEST FCR, NAUTA TECH INVEST IV SCR S.A. ET MONSIEUR CARSTEN THOMA**

À LA SOCIÉTÉ METEOJOB SAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Grégory CAUCHY

36, avenue Hoche

75008 PARIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

METEOJOB SAS

Société par actions simplifiée au capital de 3.426.526 euros

14, rue Gaillon

75002 Paris

498 739 879 R.C.S. Paris

**APPORTS DE 58.392 PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ TALENTRY GMBH
PAR LES SOCIÉTÉS MB VENTURES UG, CH VENTURES UG, NOMINACHER
VENTURES GMBH, AR VENTURES GMBH, MACAJA GMBH, PICUS CAPITAL GMBH,
GFC GLOBAL FOUNDERS CAPITAL GMBH, ROCKET INTERNET CAPITAL
PARTNERS SCS, ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS (EURO), NAUTA TECH
INVEST FCR, NAUTA TECH INVEST IV SCR S.A. ET MONSIEUR CARSTEN THOMA
À LA SOCIÉTÉ METEOJOB SAS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Aux associés de la société METEOJOB SAS,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décisions des associés prises par voie d'acte unanime de la société METEOJOB SAS en date du 15 juin 2022, concernant l'apport de 58.392 parts sociales de la société TALENTRY GMBH (ci-après dénommée la « Société ») par les sociétés MB VENTURES UG, CH VENTURES UG, NOMINACHER VENTURES GMBH, AR VENTURES GMBH, MACAJA GMBH, PICUS CAPITAL GMBH, GFC GLOBAL FOUNDERS CAPITAL GMBH, ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS SCS, ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS (EURO), NAUTA TECH INVEST FCR, NAUTA TECH INVEST IV SCR S.A. et Monsieur Carsten THOMA (ci-après dénommés les « Apporteurs ») à la société METEOJOB SAS (ci-après dénommée la « Société Bénéficiaire ») (ci-après dénommé « l'Apport », « les Apports » ou « les Parts Sociales Apportées »), j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'Apport prévu à l'article L.225-147 du Code de commerce.

Les Apports envisagés ont été arrêtés dans le contrat intitulé *contribution agreement*¹ signé par les parties (ci-après dénommées « les Parties ») en date du 3 juin 2022 (ci-après dénommé « le Traité d'Apport »). Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des Apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des Apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la Société Bénéficiaire, augmentée le cas échéant d'une prime d'apport.

¹ Le *contribution agreement* est exprimé en langue anglaise. Les éléments issus du *contribution agreement* mentionnés, cités ou évoqués dans le présent rapport résultent d'une traduction libre.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

J'ai l'honneur, par le présent rapport, de vous rendre compte de l'accomplissement de ma mission, en précisant qu'à aucun moment, je me suis trouvé dans l'un des cas visés par les dispositions légales, instituant des incompatibilités, interdictions et déchéances, pour l'exercice de ma mission.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusion présentées, ci-après, selon le plan suivant :

- 1 – Présentation de l'opération
- 2 – Description, évaluation et rémunération des Apports
- 3 – Diligences mises en œuvre et appréciation de la valeur des Apports
- 4 – Conclusion

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - Présentation des parties en présence

Les principales caractéristiques des parties en présence sont les suivantes :

a. Les Apporteurs

MB VENTURES UG

MB VENTURES UG est une société de droit allemand basée à Munich, immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 230821.

CH VENTURES UG

CH VENTURES UG est une société de droit allemand basée à Munich, immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 201310.

NOMINACHER VENTURES GMBH

NOMINACHER VENTURES GMBH est une société de droit allemand basée à Forsten (arrondissement d'Erding), immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 193071.

AR VENTURES GMBH

AR VENTURES GMBH est une société de droit allemand basée à Munich, immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 192999.

MACAJA GMBH

MACAJA GMBH est une société de droit allemand basée à Lechbruck am See, immatriculée au Registre du Commerce de Kempten sous le numéro HRB 12072.

PICUS CAPITAL GMBH

PICUS CAPITAL GMBH est une société de droit allemand basée à Munich, immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 220147.

GFC GLOBAL FOUNDERS CAPITAL GMBH

GFC GLOBAL FOUNDERS CAPITAL GMBH est une société de droit allemand basée à Berlin, immatriculée au Registre du Commerce de Charlottenburg sous le numéro HRB 186074 B.

ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS SCS

ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS SCS est une société de droit luxembourgeois basée à Findel, immatriculée au Registre du Commerce du Luxembourg sous le numéro B 193554.

ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS (EURO)

ROCKET INTERNET CAPITAL PARTNERS (EURO) est une société de droit luxembourgeois basée à Findel, immatriculée au Registre du Commerce du Luxembourg sous le numéro B 201633.

NAUTA TECH INVEST FCR

NAUTA TECH INVEST FCR est un fonds de capital-risque immatriculé auprès du régulateur espagnol du marché des valeurs mobilières sous le numéro 179.

NAUTA TECH INVEST IV SCR S.A.

NAUTA TECH INVEST IV SCR S.A. est une société de droit espagnol basée à Barcelone, immatriculée au Registre du Commerce de Barcelone sous le numéro 44, 987, folio 43, Blatt B-473, 353.

Monsieur Carsten THOMA

Monsieur Carsten THOMA, né le 14 juin 1974, résident à Cham, ZG, Suisse.

b. Société Bénéficiaire : METEOJOB SAS

La société METEOJOB SAS est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 12, rue Gaillon, 75002 Paris.

Son capital social s'élève à la somme de 3.426.526 euros, divisé en 3.426.526 actions ordinaires d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et souscrites par les associés, dont :

- 1.868.606 actions ordinaires ;
- 234.375 actions ordinaires dites de « catégories A1 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 308.220 actions ordinaires dites de « catégories A2 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 689.655 actions ordinaires dites de « catégories B » aux fins d'identification exclusivement ;
- 325.670 actions ordinaires dites de « catégories B1 » aux fins d'identification exclusivement.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 739 879.

La société METEOJOB SAS a pour objet social, « en France et à l'étranger :

- *Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la production audiovisuelle sous toutes ses formes par tout procédé et tout usage, la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de tout programme audiovisuel et pour tout support de communication actuel et futur et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet, en relation avec le thème des ressources humaines,*
- *Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toute activité de diffusion par tout moyen de communication sous toute forme actuelle et future et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet ainsi que sur la presse quotidienne ou magazine, en relation avec le thème des ressources humaines,*
- *La prise, l'obtention, l'achat, la location, l'exploitation, la cession, l'apport, la conception de tout brevet, licence, procédé, dessins et modèles, marques de fabrique, droits d'auteur se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini à savoir la diffusion et la production de programmes audiovisuels,*
- *La prise et la gestion de participation dans toute société ayant des activités de production, de diffusion, d'édition, de télédiffusion, de radiodiffusion, multimédia et / ou internet,*
- *Le développement, la maintenance et l'exploitation de services par internet en relation avec les ressources humaines, notamment une place de marché d'offres d'emploi,*
- *La vente de prestations de service et logicielles dans le domaine des ressources humaines,*

- *Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser l'activité de la Société, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres, de droits sociaux, de fusion de société ou autrement.*

La Société s'est fixée pour mission de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'accompagnement des candidats dans le processus de la recherche d'emploi (la « Mission »).

c. Société dont les parts sociales sont apportées

La société TALENTRY GMBH est une société à responsabilité limitée de droit allemand dont le siège social est situé Nymphenburger Str. 86, 80636 Munich.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 202656.

Son capital social s'élève à la somme de 95.101 euros, divisé en 95.101 parts sociales d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

d. Liens entre les parties en présence

A la date du présent rapport, il n'existe aucun associé ni dirigeant commun entre les sociétés TALENTRY GMBH et METEOJOB SAS.

1.2 – Caractéristiques essentielles des Apports

La société METEOJOB SAS aura la pleine propriété et la jouissance de l'ensemble des titres apportés à compter de la *Closing Date* telle que définie au paragraphe 10.1 du *Share Purchase and Re-Investment Agreement* signé en date du 3 juin 2022 entre les associés de la société TALENTRY GMBH (« Cédants ») et la société METEOJOB SAS (« Cessionnaire »).

Par ailleurs, le présent Apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

2 – DESCRIPTION, ÉVALUATION ET RÉMUNÉRATION DES APPORTS

2.1 - Description des Apports

Il est prévu les apports de 58.392 parts sociales de la société TALENTRY GMBH à la société METEOJOB SAS par les personnes suivantes :

Apporteurs	Nombre Parts Sociales Apportées
MB Ventures UG	5 598
CH Ventures UG	9 743
Nominacher Ventures GmbH	1 764
AR Ventures GmbH	1 764
Macaja GmbH	6 313
Picus Capital GmbH	1 929
GFC Global Founders Capital GmbH	2 850
Rocket Internet Capital Partners SCS	7 242
Rocket Internet Capital Partners (Euro)	4 162
Nauta Tech Invest FCR	11 441
Nauta Tech Invest IV SCR S.A.	5 171
Carsten Thoma	415
TOTAL	58 392

2.2 – Evaluation des Apports

Selon les termes du Traité d'Apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle des titres TALENTRY GMBH en tant que valeur d'apport.

En conséquence, les Apports s'élèvent à un montant global de 14.180.182,73 euros pour l'ensemble des titres apportés, selon la répartition suivante par Apporteur :

Apporteurs	Valeur des Apports
MB Ventures UG	1 359 444,15 €
CH Ventures UG	2 366 035,08 €
Nominacher Ventures GmbH	428 377,90 €
AR Ventures GmbH	428 377,90 €
Macaja GmbH	1 533 078,05 €
Picus Capital GmbH	692 107,15 €
GFC Global Founders Capital GmbH	468 447,26 €
Rocket Internet Capital Partners SCS	1 758 680,70 €
Rocket Internet Capital Partners (Euro)	1 010 719,29 €
Nauta Tech Invest FCR	2 778 385,23 €

Nauta Tech Invest IV SCR S.A.	1 255 749,50 €
Carsten Thoma	100 780,51 €
TOTAL	14 180 182,73 €

2.3 – Rémunération des Apports

En rémunération de ces Apports, il sera attribué aux Apporteurs à la date de réalisation des Apports un nombre total de 271.074 actions de la société METEOJOB SAS d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'apport unitaire de 51,31 euros.

Pour éviter l'existence de rompus compte tenu des valorisations retenues, un versement en espèces correspondant à la fraction des titres apportés formant rompus d'un montant total de 301,79 euros devrait être réalisé par la société METEOJOB SAS.

Le tableau suivant présente la répartition par Apporteur de la rémunération des Apports :

Apporteurs	Actions nouvelles	Augm. capital	Prime d'apport	Rompus
MB Ventures UG	25 988	25 988 €	1 333 444,28 €	11,87 €
CH Ventures UG	45 231	45 231 €	2 320 802,61 €	1,47 €
Nominacher Ventures GmbH	8 189	8 189 €	420 177,59 €	11,31 €
AR Ventures GmbH	8 189	8 189 €	420 177,59 €	11,31 €
Macaja GmbH	29 307	29 307 €	1 503 742,17 €	28,88 €
Picus Capital GmbH	13 230	13 230 €	678 831,30 €	45,85 €
GFC Global Founders Capital GmbH	8 955	8 955 €	459 481,05 €	11,21 €
Rocket Internet Capital Partners SCS	33 620	33 620 €	1 725 042,20 €	18,50 €
Rocket Internet Capital Partners (Euro)	19 321	19 321 €	991 360,51 €	37,78 €
Nauta Tech Invest FCR	53 113	53 113 €	2 725 228,03 €	44,20 €
Nauta Tech Invest IV SCR S.A.	24 005	24 005 €	1 231 696,55 €	47,95 €
Carsten Thoma	1 926	1 926 €	98 823,06 €	31,45 €
TOTAL	271 074	271 074 €	13 908 806,94 €	301,79 €

3 – DILIGENCES MISES EN ŒUVRE ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.1 – Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de la société METEOJOB SAS sur l'absence de surévaluation des Apports effectués. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable à la présente opération.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « *due diligence* » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Mon opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de ma mission. Il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des décisions des associés appelés à se prononcer sur l'opération d'Apport.

En exécution de ma mission, j'ai effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Dans ce cadre, j'ai notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente opération d'Apport ;
- eu des entretiens avec les conseils des parties en présence, tant pour appréhender le contexte de l'opération que pour comprendre les modalités économiques, comptables et juridiques dans lesquelles elle se situe ;
- procédé à l'examen des documents juridiques relatifs à l'opération et en particulier du *Traité d'Apport* signé par les parties en présence en date du 3 juin 2022 ;
- vérifié la pleine propriété des Parts Sociales Apportées et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale de la société dont les titres sont apportés ;
- pris connaissance du *Share Purchase and Re-Investment Agreement* signé en date du 3 juin 2022 entre les associés de la société TALENTRY GMBH (« Cédants ») et la société METEOJOB SAS (« Cessionnaire »). Cet accord formalise la vente prochaine des parts sociales non apportées restantes de la société TALENTRY GMBH ainsi que les valeurs mobilières dilutives (options et obligations convertibles) à un prix total de 7.007.340 euros. Ce prix découle d'une même valorisation des capitaux propres de la société TALENTRY GMBH arrêtée par les parties pour l'ensemble des opérations de cessions et des présents Apports ;
- apprécié la pertinence de la méthode retenue pour déterminer la valeur des Apports sur la base des informations communiquées sur la Société ; pour ce faire, j'ai notamment examiné les documents suivants :

- Le reporting financier de la Société précisant l'évolution de certains indicateurs clés tels que le revenu récurrent annuel, le nombre de clients, les flux de trésorerie et d'autres indicateurs spécifiques propres aux sociétés « SaaS » (*Software as a Service*),
- Les informations comptables et financières de la Société depuis l'exercice 2019 et l'évolution de sa trésorerie sur la même période.

Enfin, j'ai demandé au représentant de la société TALENTRY GMBH de me confirmer, dans une lettre d'affirmation, l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération d'apport de titres, l'absence de faits ou d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des titres apportés et leur caractère librement transmissible.

3.2 – Appréciation de la valeur des Apports

Comme indiqué au paragraphe 2.2, les titres de la société TALENTRY GMBH sont apportés à la société METEOJOB SAS pour un montant global de 14.180.182,73 euros.

a. Conformité à la réglementation comptable du choix du mode d'évaluation

La présente opération d'Apport envisagée est une opération transfrontalière devant être réalisée entre des titres apportés d'une société allemande, d'une part, et une société bénéficiaire française, d'autre part. Elle n'entre donc pas dans le champ d'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n° 2014-03 du 5 juin 2014 (tel que modifié par les règlements successifs suivants) relatif au plan comptable général concernant notamment les principes de détermination de la valeur d'apport.

La valeur des Apports de la présente opération résulte d'un accord entre les Parties sur la base de la valeur réelle des Parts Sociales Apportées.

En conséquence, le choix de cette méthode de valorisation n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

b. Réalité des Apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par les Apporteurs des titres de la société TALENTRY GMBH, objets des présents Apports.

En outre, l'état d'endettement de la société TALENTRY GMBH en date du 18 mai 2022 (source : *Ministère de la Justice de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie*) fait apparaître l'absence d'avis de faillite (équivalent à l'état d'inscription au Registre du Commerce français relatif aux privilèges, nantissements ou autres), susceptible d'empêcher la libre transmission des Parts Sociales Apportées.

c. Appréciation de la valeur des Apports

Les Apports envisagés portent sur des parts sociales représentant 61,4% environ du capital social et des droits de vote de la société TALENTRY GMBH (hors incidence des instruments dilutifs) et seront réalisés à la valeur unitaire de 242,84 euros par part sociale.

La valeur d'apport unitaire retenue découle du prix fixé par les parties prenantes au *Share Purchase and Re-Investment Agreement* signé en date du 3 juin 2022, mentionné ci-avant.

Il convient de souligner que les Apporteurs de la présente opération d'apport sont indépendants du Cessionnaire, la société METEOJOB SAS. La valeur d'apport unitaire de ces parts sociales résulte donc d'une négociation et traduit un point d'équilibre que les parties prenantes à l'opération de cession des parts sociales de la société TALENTRY GMBH, acteurs indépendants et professionnels avertis connaissant parfaitement le marché dans lequel évolue la société, estiment avoir trouvé au regard de leurs objectifs respectifs.

Cette valeur peut donc être considérée comme étant représentative de conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes.

J'estime donc que l'utilisation de cette valeur comme référence pour la présente opération d'apport est pertinente.

Par ailleurs, j'observe que la valeur des parts sociales de la Société a été déterminée par les parties selon la méthode des multiples par le revenu récurrent annuel (« ARR »). Le choix de cette méthode me paraît pertinent eu égard au modèle économique de la Société qui s'apparente aux sociétés SaaS en proposant sous la forme d'abonnements sur son site internet des solutions d'accompagnement dans les processus de recrutements des entreprises.

La valeur obtenue selon cette méthode correspond à une valeur d'entreprise à laquelle il convient de déduire le montant de la dette financière nette, à la date d'évaluation.

Le résultat de mes travaux d'examen critique de la mise en application de la méthode de valorisation retenue par les parties ne remet pas en cause l'évaluation des parts sociales de la société TALENTRY GMBH et donc, par voie de conséquence, celle de la valeur attribuée aux Apports.

A l'issue de mes travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des Apports.

4 – CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des Apports retenue s'élevant à un montant total de 14.180.182,73 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre par la Société Bénéficiaire, augmentée de la prime d'apport.

Fait à Paris
Le 15 juin 2022



Grégory CAUCHY
Commissaire aux apports